

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20220926-2022-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 16 septembre, s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h30, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents :

Christine LESUEUR, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Janine TROUDE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marc ODIN, Dana RADU, Emmanuel MALLET, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Alexandre HANNIER, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Martine CORBUT, Pascal ROGER, Clément CORDONNIER, Oumar FALL formant la majorité des membres en exercices.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Joël DECOUDRE a donné pouvoir à Christine LESUEUR
 Marie-Josée LEQUIEN a donné pouvoir à Françoise ASSELIN
 Brigitte MARTIN a donné pouvoir à Pascale DUPUIS
 Martine BONINO a donné pouvoir à Corinne MORDA
 Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Fabienne SAGEOT

Etaient absents :

Lukas SAWICKI

2022-86

BUDGET VILLE : DÉCISION MODIFICATIVE n°2/09/2022

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports et des Finances expose à l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, pour corriger certaines imputations budgétaires de fonctionnement et d'investissement, et propose d'ajuster ces dernières, en adoptant la décision modificative budgétaire n°2-09-2022 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputation Budgétaire	Libellé	AJUSTEMENTS PROPOSES	
		Dépenses	Recettes
Chap 74 Art 744	Dotations et participations <i>Fonds de compensation de la TVA</i>		+12 500.00 €
Chap 74 Art 7484	Dotations et participations <i>Dotation de recensement</i>		+7 320.00 €
Chap 75 Art 752	<i>Autres produits de gestion courante</i> <i>Revenu des immeubles</i>		+45 000.00 €
Chap 011 Art 60612	Charges à caractère général <i>Energie et électricité</i>	+150 000.00 €	
Chap 011 Art 60621	Charges à caractère général <i>Combustibles</i>	+150 000.00 €	

Fonction : 020			
Chap 011 Art 6218	Charges à caractère général <i>Autre personnel extérieur</i>	+2 600.00 €	
Chap 011 Art 63512 Fonction : 011	Charges à caractère général <i>Taxes foncières</i>	+6 000.00 €	
Chap 012 Art 6332	Charges de personnel <i>Cotisations FNAL</i>	+2 250.00 €	
Chap 012 Art 64111	Charges de personnel <i>Rémunération principale</i>	+25 650.00 €	
Chap 68 Art 6815	Dotation aux provisions <i>Dotation provision risques et charges</i>	-831 680.00 €	
Chap 023	Virement de la section de fonctionnement	+560 000.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		64 820.00 €	64 820.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputation Budgétaire	Libellé	AJUSTEMENTS PROPOSES	
		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Chap 13 Art 1321 Fonction : 020	Subventions d'investissement <i>Subvention Etat</i>		-620 000.00 €
Chap 024	Produit des cessions des immobilisations		+60 000.00 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement		+560 000.00 €
Chap 16 Art 1641	Emprunts et dettes <i>Emprunts en euros</i>	+7 900.00 €	
Chap 21 Art 21318	Prog 573 - Travaux bâtiments communaux Autres bâtiments publics	+1 300.00 €	
Chap 20 Art 205	Prog 601 - Réseaux divers - VRD Logiciels, droits, valeurs similaires	+1 450.00 €	
Chap 21 Art 21571	Prog 733 - Matériel Transport Matériel roulant	-13 300.00 €	
Chap 21 Art 2111	Prog 762 - Aire de jeux piscine Terrains	-30 000.00 €	
Chap 21 Art 2181	Prog 762 - Aire de jeux piscine Installations générales, aménagement	+50 500.00 €	
Chap 23 Art 2315	Prog 771 - Travaux de voirie Accord cadre Installations, matériels, outillages	-118 700.00 €	
Chap 20 Art 2031	Prog 774 - Complexe sportif Frais d'études	-2 750.00 €	
Chap 21 Art 213	Prog 775 - Espace de Forges Constructions - Autres bâtiments	+100 000.00 €	
Chap 20 Art 202	Prog PLU - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme Etude indices cavités souterraines	+3 600.00 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €

Cette proposition de décision modificative n°2 a été examinée par la commission « Finances », dans sa séance du 19 septembre 2022.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix « Pour », 5 voix « Contre », 3 « Abstention ») le conseil municipal adopte la décision modificative n°2/09/2022 du budget principal de la ville ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : - 4 OCT. 2022

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.

